

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 18 novembre, à la mairie.

Le Maire

---

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux , le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames LEMAIRE C. ; ELLEOUEY-HOCDE E.; GENEST M-N. ; GABARD M ; MARANDEAU N. ; OSINIAC B.

Messieurs BLANCHARD B. ; ZARDET P. ; PORTENSEIGNE L. ; COURATIN E. ; ALBERT-DE RYCKE T.

**ÉTAIENT ABSENTS** : CACHAU P.

**POUPEE A.** : pouvoir à ELLEOUEY-HOCDE E.

**COURTOIS A.** : pouvoir à OSINIAC B.

**LASCAUD A.** : pouvoir à LEMAIRE C.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BLANCHARD B.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation de compte-rendu**

Le compte rendu du 9 septembre est adopté à la majorité ( Abstention de Poupée A ; Contre de Gabard M., Elleouet-Hocdé E. et Albert-De-Rycke T.).

Le compte rendu du 30 septembre est adopté à la majorité ( Abstentions de Couratin E., Gabard M., Poupée A, et Osiniak B, tous absents à la précédente séance).

**2. Elus – Personnel – Institution**

Visite Sénat

Le coût de participation au voyage est fixé à 38€ Elus inscrits : Lemaire, Lascaud, Couratin, Elleouet, Albert, Blanchard, Genest

Congrès des Maires : il aura lieu le 7 décembre – demande de confirmation des participants (Lemaire, Lascaud, Blanchard, Elleouet Hocdé, Couratin, Courtois, Albert-De-Rycke)

***Délibération 79 : Poste Agent Technique à 24/35ème*** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un CDD de 6 mois pour un poste d'agent technique à 24/35<sup>ème</sup>, renouvelable une fois pour une période de trois mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022. L'agent sera rémunéré à l'indice brut 367.

**3. Finances**

Délibération modificative de crédits

***Délibération n°80 – délibération modificative de crédits- programme cimetièrre***: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder le programme cimetièrre de 1223,52€. Les travaux de réfection du mur en début d'année ont grevé ce programme.

***Délibération n°81 – délibération modificative de crédits -Régularisation imputation*** : Madame Lemaire, Maire fait part de la note du trésor public concernant le règlement des intérêts pour l'emprunt relais du pôle santé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'imputer les intérêts d'emprunt pour 473,21€ en 2021 et 484,83€ en 2022 en section d'investissement.

**Délibération n°82 : Abondement attribution de compensation – délibération modificative de crédits – abondement article 2046** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder de 735€ l'article 2046. ( CLECT validée après le vote du budget)

Notification de subventions

Conseil départemental : Madame Lemaire fait part de la notification de subvention de 700€ pour le marché de Noël. Une lettre de remerciements sera adressée au Conseil Départemental.

Tarification cantine : Madame Lemaire fait part du dispositif cantine à 1€ Certaines familles, dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000€(actualisable), pourraient payer un euro le repas de cantine et le gouvernement verserait à la commune le différentiel à hauteur de 3€maximum. Ce dispositif est clarifié depuis peu par décret et serait effectif pour 3 ans. Madame Lemaire, Maire, propose d'appliquer ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sous réserve que les familles des bénéficiaires fournissent une attestation de quotient familial de moins de deux mois ou pour les familles relevant de la MSA, une équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants ( 1 enfant : 2500€ mensuels ; 2 enfants : 3000€mensuels ; 3 enfants : 4000€mensuels).

**Délibération n°83 : Tarification sociale cantine**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire bénéficier les familles des tarifications suivantes, sous réserve de la fourniture d'une attestation CAF de moins de deux mois ou attestation MSA:*

*Quotient familial de 0€ à 499€ : repas à 0,70€*

*Quotient familial de 500€ à 1000€ : repas à 0,90€*

*Quotient familial supérieur à 1000€ : repas à 3,90€*

**Délibération n°84 : Acquisition de deux ordinateurs portables :**

*Madame Lemaire, Maire, fait part de l'acquisition de deux ordinateurs portables pour un montant de 1890€HT pour le fonctionnement du TBI et pour la Directrice, comprenant Windows 11, Microsoft office 2021, sacoche et souris. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte et ratifie cette décision d'acquisition.*

**Délibération n°85 : Motion Association des Maires de France sur les Finances Locales et le prix de l'énergie**

*Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme Genest), ratifie la motion de l'AMF sur les finances locales et le prix de l'énergie.*

Soutien Inflation

Madame Lemaire, Maire informe que la Commune est éligible au soutien inflation. Un acompte de 30% de cette dotation a été sollicité, soit 2654€

Conseil Départemental – budget participatif

Madame Lemaire fait part de l'appel à projet 2022 et l'appel aux votes sur le site [www.touraine.fr](http://www.touraine.fr) (limite au 30 novembre 2022.)

## **4. Bâtiments**

Salle Beausoulage Devis matériel de cuisine :

**Délibération n°86 : acquisition d'un piano 4 feux**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition d'un Piano 4 feux pour un montant de 5500,00 €HT.*

**Délibération n°87 : acquisition de matériel, table inox, lave-mains et armoire réfrigérée**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le nouveau devis actualisé pour un montant de 13 476,17€HT.*

**Délibération n°88 : Travaux d'électricité Beausoulage:**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les travaux supplémentaires en électricité suite aux diverses modifications (déplacement commande de la hotte et pose neutre suite à modification alimentation gaz, déplacement convecteur, et déplacement différentes prises suite à modification emplacement éléments cuisine) pour un montant de 2290,69€HT*

### **Délibération n°89 : Travaux de rénovation grande salle Beausoulage – demande inscription CRST**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer les études de faisabilité des travaux d'isolation de restructuration et de chauffage de la salle des fêtes ( étude charpente et étude énergétique), sur la base du rapport ADAC avec une estimation de 800000€HT ( solution de base ) + 270 000€HT amélioration du bâti. La variante s'élève à 1 349 000€HT. Le Conseil Municipal sollicite l'inscription de ce projet au titre du CRST (contrat régional de solidarité Rurale) auprès du Pays Loire Nature Touraine, avec une subvention au taux le plus élevé, avec le schéma suivant :

Phase 1 – étude solidité charpente, étude fondations bâtiment et complétude étude énergétique au besoin (déjà réalisée partiellement)

Phase 2 – Adac – travaux

Il autorise Madame Lemaire, Maire à signer tous les documents relatifs à ce programme et effectuer toutes les démarches auprès des différents partenaires.

### **Délibération n° 90 : Etude solidité charpente de l'Espace Beausoulage**

Madame Lemaire fait part de la consultation des entreprises pour l'étude de solidité de charpente. Seule une entreprise est en mesure de réaliser cette étude : l'entreprise SECC de Saint Pierre Des Corps pour un montant de 10460€HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce devis et autorise Madame Lemaire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Délibération n°91 : Espace Beausoulage : demande de réservation –versement d'une subvention exceptionnelle**

Madame Lemaire fait part de la demande de réservation par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour le loto des pompiers du 4 février 2022 avec la demande de gratuité de salle et la gratuité du chauffage .Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 100€ pour le chauffage.

### **Délibération n°92 : Espace Beausoulage : demande de réservation –versement d'une subvention exceptionnelle**

Madame Lemaire fait part de la demande de réservation par l'association le Papillon s'anime pour le « vide ta chambre » avec la demande de gratuité de salle et la gratuité du chauffage .Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 100€ pour le chauffage..

### **Délibération n° 93 : Demande d'estimation des Domaines – bien cadastré C509 et C511**

Madame Lemaire fait part de la mise en vente d'un bâtiment cadastré C509 et C511. Après travaux par la commune, l'ouverture de cet établissement contribuerait à la redynamisation du centre-bourg et répondrait au besoin de la population du bassin de vie. Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. Albert de Rycke), ratifie la décision de saisine du service des Domaines car la collectivité est dans l'obligation de solliciter les services fiscaux des domaines pour tout bâtiment dont la valeur est supérieure à 180 000€.

### **Délibération n°94 : Demande inscription CRST – bien cadastré C509 et C511**

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription du projet cadastré C509 et C511 au titre du CRST (contrat régional de solidarité Rurale) auprès du Pays Loire Nature Touraine, et sollicite des subventions au taux le plus élevé, avec le schéma suivant :

Phase 1 – estimation domaines

Phase2-acquisition – étude- demandes de subventions (2023-2024)

Phase3 – réhabilitation (2025)

## **5. Voirie**

### **Délibération n°95 : Occupation du Domaine Public pour le marché de Noël – exonération droits de place :**

Considérant le caractère éphémère de l'occupation du domaine public à l'occasion du Marché de Noël qui aura lieu Place Jehan d'Alluye le 16 décembre de 17h00 à 22h00, et de l'intérêt public local caractérisé par l'esprit festif de cette manifestation pour les visiteurs et particulièrement les enfants, le Conseil Municipal a l'unanimité, décide d'exonérer de droits de place tous les exposants inscrits pour cette manifestation.

## **6. Intercommunalité**

### **Délibération n°96 : Enquête publique complémentaire parc éolien de Chenu – opposition à l'installation d'un parc éolien**

: une enquête publique complémentaire est organisée du 21 novembre au 6 décembre 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la création d'un parc éolien sur le territoire de Chenu en raison des impacts visuels et écologiques pour la commune de Saint Christophe sur le Nais.

Zone de revitalisation des commerces en milieu rural et Zone de Revitalisation Rurale

ZORCOMIR : la préfecture accuse réception de la demande d'inscription de la commune

ZRR : Madame Lemaire, Maire, fait part d'une information du Maire Info relatif à une concertation pour pérenniser le dispositif ZRR

**Délibération n°97 : Adoption de la Motion Pays Loire Nature pour le SCOT** : Madame Lemaire fait part de la Motion portant désapprobation sur la logique chiffrée de la mise en œuvre du ZAN ( zéro artificialisation nette). Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette motion.

**Délibération n°98 : Adhésion au CEREMA ( assistance technique)**

Le CEREMA est un opérateur public chargé d'apporter une assistance technique aux collectivités sur les thématiques de l'aménagement et du développement durable et de la transition écologique. Il apporte une expertise, avec un accompagnement complet de diagnostic à la mise en œuvre. Le montant de l'adhésion s'élève à 500€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'adhésion au Cerema

SATESE : SPANC et rapport annuel

**Délibération n°99 : Motion AMRF sur l'intercommunalité**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette motion.

Communauté de Communes Gâtine-Racan : Madame Lemaire, Maire, fait part d'une information sur le PLUI. La Commune sera consultée sur cette procédure et une réunion sera organisée avec les élus communaux.

## **7. PLU-Urbanisme**

Réforme de la Taxe d'Aménagement et Taux communal

Madame Lemaire fait part des réformes.

**Délibération n°100 : Taxe d'aménagement – fixation taux de reversement à la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en accord avec les élus communautaires, décide de fixer le taux du reversement de la taxe au bénéfice de la Communauté de Communes à 0%.

**Délibération n°101 : Taux Communal de la Taxe d'Aménagement**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer le taux communal de la taxe d'aménagement au taux de 3%.

## **8. Affaires scolaires**

**Délibération n°102 Frais de scolarité RASED et ULIS** :

Madame Lemaire fait part de la participation pour l'année 2022-2023 est de 120,90€ pour le RASED et 267,05€ pour un enfant scolarisé en ULIS. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de ces participations.

Installation TBI : le TBI est en fonctionnement dans la classe des CP-GS

## **9. Agenda**

Intention publique : Madame Osiniak prend la parole – la restitution finale est prévue le 11 juin 2023

Repas des Aînés : Madame Lemaire fait un compte rendu de cette manifestation. Le coût du repas s'élève à 18€ par personne.

**Délibération n°103 : Téléthon – versement d'une subvention** : il aura lieu les 2 et 3 décembre. Il n'y a pas d'animations prévues sur la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un don de 50€.

Sainte Barbe : le samedi 3 décembre à 17h30 au centre de secours de Saint-Paterne-Racan

Commémoration Morts pour la France Guerre d'Algérie combats du Maroc et de Tunisie : lundi 5 décembre à 10h45 devant le monument aux morts.

Marché de Noël : 16 décembre 2022. Le spectacle de Noël des enfants aura lieu à 18h00.

## **10. Affaires Diverses**

Gendarmerie : statistiques

Amil : courrier suite à l'agression de 4 pompiers

La séance est levée à 21h30